



Fausse deposition qui a valu 12 mois de detention

Par **noemie44**, le **07/11/2010** à **11:51**

Bonjour, rnvoila j'aurais besoin de conseil mon ami a été juger mardi en comparution immédiate pour violence volontaire en réunion sauf que la personne qui a porte plainte a fait une fausse déposition car en réalité il s'est fait agresse par une seul personne (mon frère) mais vu que mon ami été présent le monsieur a dit que lui aussi avait porter des coup sauf que moi je sais que non, mon frère a bien dit que lui seul avait frapper et que mon ami a essayé comme il a pu de l'arrête. 15 jour avant le jugement mon ami et moi avons croiser la victime dans les transport en commun mon ami l'ayant reconnu a été le voir et lui a présenter ses excuse et a pris de ses nouvelle. La personne a bien dit que lui avait rien fait mais aujourd'hui il dit le contraire et la police n'a même pas jugé utile de prendre ma déposition. Le verdict est tombe et comme mon cher a un cassier pour conduite sans permis il se retrouve incarcère pour 12 mois. Je voudrais l'aide a sortir de la et faire comprendre au juge que la victime a exagérer et envoyé un innocent en prison. Comment faire?

Par **cloclo7**, le **07/11/2010** à **12:45**

votre ami a un délai de 10 jours à compter du prononcé de la peine pour interjeter appel de la décisionrnétait-il représenté par un avocat ?rnun mandat de dépôt a été prononcé à l'audience ?

Par **noemie44**, le **07/11/2010** à **13:47**

il a refuser de faire appel car il a peur que le peine soit plus lourde et a un avocat d'office mais je peu lui en prendre un autre mais je connait pas les demarche a faire pour le prevenir

Par **cloclo7**, le **07/11/2010 à 13:59**

s'il n'interjette pas appel de la décision il n'y aps grand chose d'autre à faire

Par **noemie44**, le **07/11/2010 à 14:00**

merci beaucoup

Par **mimi493**, le **07/11/2010 à 14:46**

le faux témoignage doit se prouver, votre parole ne suffit pas.

Par **noemie44**, le **07/11/2010 à 16:40**

oui je sais mais les deux accuser disent bien qu'en font il n'y en a que 1 et donc que mon ami a aider la personne et ne la pas frapper et la victime l'as dit devant moi que mon ami a rien fait mais les camera des bus enregistre l'image et non le son (normal)

Par **mimi493**, le **07/11/2010 à 22:43**

S'il a été condamné sur la base d'une vidéo, c'est qu'elle montre qu'il a été actif.
Vous prétendez que la victime vous l'a dit, mais il a dit le contraire à l'audience et vous n'avez que votre parole.
De toute façon, il fallait en faire état lors de l'audience ou faire appel.

Par **noemie44**, le **09/11/2010 à 16:47**

non la video a juste ete la pour reconnaitre mon ami au momen ou il se parlais il prenait des nouvelles et s'excusait pour mon frere